
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
A GILLEY – LE 03 JUILLET 2017**

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms G. CHEVENEMENT, G. BILLOT, J.M. PUJOL et M. G. MAGNIN-FEYSOT et Mme S. BILLEREY qui sont excusés.
M. J-C MAIRE remplace M. G. DORNIER

I – PRESENTATION DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL

En préambule, M. J.M. BINETRUY excuse Mme Annie GENEVARD, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Horloger qui effectue la Rentrée parlementaire.

S'agissant de la Démarche Parc Naturel Régional, M. BINETRUY rappelle quelques éléments essentiels : à savoir qu'il s'agit avant tout d'une démarche initiée par les Communes partageant des intérêts et des valeurs communes, et qui souhaitent mettre sur pied un véritable projet de territoire. Il rappelle que la phase préalable est très longue et que plusieurs étapes sont nécessaires et que l'élaboration de la Charte, avec la déclinaison des Actions n'en est que l'étape finale.

Il existe actuellement 51 Parcs en France et 19 sont à l'étude. Les Régions ainsi que les préfetures de Région sont largement associées aux procédures. Le Label Parc, constitue en quelque sorte une Référence et permet de bénéficier de financements dédiés.

Concernant le Projet de Parc transfrontalier autour du Doubs franco-suisse, M. BINETRUY précise que 95 communes françaises sont associées ainsi que 16 communes suisses, puisque ce territoire a une véritable vocation transfrontalière et une identité forte à dominante rurale habitée et vivante. Mais l'équilibre demeure fragile. Initialement, elles figuraient dans le ressort géographique du Pays horloger. Mais dans un esprit de cohérence géographique, il a été souhaité d'y associer des territoires voisins : la CC de Montbenoit pour le Défilé d'Enteroches et la CC des Portes du Haut-Doubs pour la Reverotte et Consolation qui apportent une plus value environnementale et patrimoniale.

Suite à cet exposé, il évoque la question de la Contribution financière des E.P.C.I. associés qui jusqu'à présent a été éludée et a fait l'objet d'une certaine maladresse. En effet, le Projet se finalise et nécessite des frais financiers importants, liés aux études de préfiguration. C'est la raison pour laquelle, les Intercommunalités voisines sont désormais sollicitées au prorata des populations concernées. La participation pour notre secteur est arrêtée à hauteur de 2 126 Euros

D'un commun accord, les élus présents conviennent de l'intérêt d'une telle démarche, nécessairement valorisante pour notre secteur et valident le principe d'une contribution financière pour les communes de Ville-du-Pont et la Longeville. Néanmoins, le débat tourne autour de la place de notre Territoire dans la future construction territoriale, l'interaction Parc / SCOT, la possibilité d'extension du périmètre Parc

Pour conclure, M. BINETRUY évoque les échéances futures, c'est-à-dire la validation de la Charte d'ici 2020, avant le renouvellement des Conseils municipaux et insiste sur le fait que la validation du Projet s'effectuera au sein de chaque commune.

II – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mme JOLIOT rappelle brièvement les obligations faites aux Communautés de Communes dans le cadre de la Loi NOTRE et insiste sur le bouleversement de l'organisation territoriale.

Faute d'avoir délibéré avant le 30 juin, M. le Préfet a procédé unilatéralement à la mise à jour de nos statuts, s'agissant des seules compétences obligatoires. De ce fait, les communes n'auront pas à solliciter leurs Conseils municipaux.

Néanmoins, il conviendra de délibérer d'ici la fin de l'Année 2017 pour l'intégration de la Compétence GEMAPI, dont les contours sont plutôt vagues pour l'instant. Ensuite, devront être envisagées les possibles compétences optionnelles d'ici 2020.

Mme la Présidente évoque pour sa part, des interrogations quant à l'avenir et la problématique de la diminution des Ressources et l'extension des Compétences des E.P.C.I.

III – TRANSFERT COMPETENCE EAU & ASSAINISSEMENT

Mme JOLIOT commente brièvement la note de synthèse, remise aux élus présents, en évoquant entre les interrogations quant à la date de prise de Compétence Eau et toute l'organisation à mettre en place. La Compétence Assainissement est pour sa part, plus simple à gérer mais plus complexe quant à l'aspect financier.

Une Réunion du Groupe de travail sera organisée à la rentrée, en souhaitant disposer de davantage d'informations quant à l'organisation future du Syndicat des Eaux de Dommartin.

IV – RAPPORT ANNUEL SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Mme JOLIOT cède la parole à M. C. POURCELOT, en qualité de Délégué au SMCOM.

Il reprend les données figurant dans le rapport de l'Année 2016, qui connaît une légère progression des volumes collectés (2016 : 10 385 T / 2015 : 10 167 T) , ainsi qu'une légère augmentation au niveau du coût de la collecte.

Le coût du Service, se décline pour 2016

- Gestion des Ordures ménagères : 39.10 € / Habitant
- Gestion des Emballages / Papier : 18.70 € / Habitant
- Gestion des Déchetteries : 26.40 € / Habitant

↳ **soit un Coût global de 84.20 €** (une augmentation de 2.43 %)

Ce Rapport est validé à l'unanimité des membres présents

V – INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

⇒ Sollicitation financière de l'Office de Tourisme : Mme JOLIOT expose un courrier sollicitant une contribution financière supplémentaire, car l'Association se trouve dans une situation financière précaire

Cette question est mise en suspend dans l'attente du débat à l'Automne autour de l'Office de Pôle

⇒ Adhésion AMF/AMD : Mme JOLIOT expose l'intérêt pour les EPCI d'adhérer à cette Association, qui œuvre au quotidien
La Contribution annuelle s'élève à environ 400 € et sera effective à compter de 2018

⇒ Commission consultative à l'Energie : M. Jean-Claude MAIRE est désigné en qualité de représentant de notre Communauté de Communes dans le cadre de cette instance mise en place par le SYDED

Pour conclure, Mme JOLIOT cède la parole à M. Alain MARGUET afin de présenter les nouvelles Orientations du Conseil départemental, en terme de soutien aux Collectivités.

A compter de 2018, des Contrats de Territoires seront mis en place avec chaque E.P.C.I. sur le principe d'une Contractualisation sur 4 années et déclinées autour de 3 axes :

- L'accompagnement : il s'agit des moyens humains et l'Ingénierie proposés par le Département
- Le soutien aux projets communaux : soit un taux de 30 % dans une limite de 200 000 €
- Le développement humain : chaque contrat pourra inclure une thématique de développement spécifique au territoire : jeunesse, culture, tourisme ...

Pour conclure, il rappelle les priorités départementales : l'accompagnement social, le réseau routier de desserte, la fibre optique et la politique de l'Eau. Ces volets demeurent financés hors Contrat sur les fonds départementaux traditionnels.